

Modalités d'inscription

Pièces à fournir **obligatoirement** au moment du paiement :

- **Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau ou taxe d'habitation) à votre nom.
- La fiche « **Autorisations diverses** » dûment signée. (à télécharger sur le site de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance ou à retirer à l'école de musique)
- Les **prestations familiales dont quotient familial**, à télécharger sur le site de la **CAF**
- Votre **avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021**
- Un **RIB** (si vous souhaitez être prélevé).

HORAIRES ET MODE DE REGLEMENT

Le règlement des inscriptions se fera obligatoirement le

mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 septembre de 14h30 à 18h30

Les mercredis 13 et 20 septembre de 13h30 à 17h30

(paiement possible par chèque - carte bancaire - numéraire - prélèvement- virement bancaire)

Au delà du 20 octobre 2023, les impayés seront envoyés à la Trésorerie Générale pour recouvrement

Tout élève sera considéré comme définitivement inscrit lorsque ses droits d'inscription seront acquittés

L'année commencée sera due :

Aucune demande de remboursement total ni partiel ne pourra être honorée

Début des cours

**Chant, Instrument, Éveil musical et ateliers
le lundi 11 septembre 2023**



